

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/19/2020020032/justel>

Dossier numéro : 2019-12-19/29

Titre

19 DECEMBRE 2019. - Arrêté ministériel portant modification de l'arrêté ministériel du 25 juillet 2011 portant approbation du règlement unique sur les granulats recyclés et de l'arrêté ministériel du 3 juillet 2018 modifiant l'annexe à l'arrêté ministériel du 25 juillet 2011 portant approbation du règlement unique sur les granulats recyclés en ce qui concerne la valeur de vérification de la pollution physique.(TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 28-01-2020 page : 4463

Entrée en vigueur : 07-02-2020

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)